

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

POLICE JUDICIAIRE

9^e BRIGADE DE POLICE MOBILE

N^o 464

Objet : Recherches relatives à 4
individus ayant commis, le 8 mai 1917,
à Sorgues un meurtre sur la personne
de soi, ouvrier colonial

Procès-verbal de recherches

et

d'arrestation des quatre

1^{er} Gabriel

2^e Charles

3^e Marie Jeanne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent dix Sept

Le Neuf mai

Nous, Henry, Albat

Commissaire Divisionnaire chef de la 9^e Brigade de Police
Mobile, en résidence à Marseille, Officier de Police Judiciaire
Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République ;

Agissant en vertu des Instructions de Monsieur le Procureur de
la République d'Arignon, en date du 9 mai, nous signalant,
par télégramme, qu'un ouvrier colonial annamite avait été
assassiné à Sorgues, le 8 mai, et nous demandant le
concours de notre service pour l'enquête :

Avons chargé l'Inspecteur Grégoire, Jules, de notre
Brigade de se transporter à Arignon et à Sorgues, à
l'effet de procéder à toutes recherches relatives à ce
crime.

Disons que les renseignements recueillis ont permis d'établir
que les auteurs du meurtre commis contre l'annamite

soi étaient les dénommés ci-après :

1^o F^r Gabriel, Auguste, 18 ans.

2^o P^r Charles, Amédée, 20 ans

3^o G^r Félicy, dit "Sili", 17 ans

4^o D^r Marie Jeanne Angèle, 19 ans.

Ces individus ayant pris la fuite, aussitôt leur crime commis, et les indications recueillies par l'Inspecteur Grégoire ayant permis d'établir qu'ils pouvaient se trouver à Marseille, nous avons chargé cet Inspecteur ainsi que les Inspecteurs Dumas, Sébille et Stutzger, de notre service, de procéder, à Marseille, à leur arrestation, en vertu d'un mandat d'arrêt télégraphique, en date du 10 mai courant, de Monsieur le Juge d'Instruction d'Arignoy.

Et le onze mai, les Inspecteurs ci-dessus ayant découvert 2 des hommes et la femme ont procédé, à Marseille, à leur arrestation.

Les individus ainsi arrêtés sont les n^{os} :

1^o F. ■■■, Gabriel Auguste

2^o P. ■■■, Charles Amédée

3^o D. ■■■, Marie Jeanne Angèle

Dont que nous joignons au présent Procès-verbal la déposition de l'Inspecteur Grégoire, Joly, de notre brigade, faite en vertu de la délégation de Monsieur le Juge d'Instruction d'Arignoy, en date du 10 mai 1917.



Commissaire Divisionnaire